

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES D'ETE



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

DU 7 AU 16 JUILLET ET DU 23 AU 31 AOUT 2021





Du 07 au 16 Juillet



14,70 €

Mercredi 07 Juillet
Lanhélin

COBAC PARC
Parc d'attractions et de loisirs

Jeudi 08 Juillet
Saint Aubin d'Aubigné



Koh Lanta-Epreuve laser Bump
Qui remportera le totem ??



10,40 €

Vendredi 09 Juillet
Bazouges la Pérouse



Accrobranche
Forêt VILLECARTIER

14,70 €

Lundi 12 Juillet
Pointe du Grouin

Traversée de la baie du Mt St Michel
avec guide *(voir équipement nécessaire au verso)*



10,40 €

Mardi 13 Juillet
St Médard sur Ille matin
Rennes aprem



Journée glisse Skatepark
Trottinette ou rollers

8,20 €

Jeudi 15 Juillet
Etang de Boulet

Défis sportifs par équipe !!!
Kayak POLO/Course d'Orientation/épreuves insolites

13,20 €

Vendredi 16 Juillet
Cherrueix



Char à voile (1/2 journée)
jeux sur sable le matin (thèque, foot,...)

14,70 €

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après **réservation téléphonique** à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné.

Je soussigné(e) M./Mme.....commune deTel :

Tel d'urgence :

Inscrit ma fille/mon fils : _____(prénom)

date de naissance : ____/____/____

aux activités suivantes :

- Cobac Parc**
- Koh lanta-laser bump**
- Accrobranche**
- Traversée baie**
- Glisse Skatepark**
- Kayak polo/CO**
- Char à voile**

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature: _____ Mail * :

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 23 au 31 Août

**Pour les
10/16 ans**

Lundi 23 août
Lanhélin



ANGE MICHEL
Parc d'attractions et de loisirs

14,70 €

Mardi 24 août
Etang de Boulet à Feins

Catamaran
jeux extérieurs + baignade



13,20 €

Mercredi 25 août
Base nautique Cesson



RAFTING
Course orientation matin

14,70 €

Jeudi 26 août
Sens de Bretagne

Archery bump
Tir à l'arc/Slackline

14,70 €

Vendredi 27 août
Montreuil s/Ille

Beach soccer Le Rheu
futsal



10,40 €

Lundi 30 août
Forêt de Gahard

Parcours en forêt (Les rochers du blaireau)
Grand Jeu de piste

4,70 €

Mardi 31 août
St Médard sur Ille matin
Rennes aprem

Journée glisse Skatepark
Trotinette ou Skate



8,20 €



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après réservation téléphonique à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné

Je soussigné(e) Mr Mme commune de.....Tel :.....

Tel d'urgence :

inscrit mon fils, ma fille (prénom) date de naissance : ___ / ___ / _____

aux activités suivantes:

- Ange Michel Catamaran Rafting Archery Bump
 Beach soccer parcours forêt Glisse Skatepark

Je verse la somme deeuros (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature:

Mail * :

*seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06 98 57 76 14** du **lundi au vendredi** sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC-BP 25054-35250 Saint Aubin d'Aubigné ou
le déposer boîte aux lettres extérieure (près de la Poste à Saint Aubin)
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique nique du midi

Les horaires de ramassage en car seront disponible à partir du **jeudi 01 Juillet 2021**

Tenue sportive exigée pour toutes les journées sportives

Activités nautiques (kayak...): savoir nager (25 mètres) + affaires de rechange + serviette + une paire de chaussures fermées + maillot de bain

Char à voile : gants, lunettes de soleil, crème solaire

Traversée de la baie : short, pieds nus ou chaussons de mer, vêtements chauds, vêtements de pluie

Skatepark : Amener trottinette ou rollers avec équipement obligatoire (casque et protections)

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée, un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé, rafting,...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie